



Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 Février 2020

Présents : Pierre DAUDEY, Fabienne DOLE, Mathieu LINIGER, Jean-Noël VALLET, Christine HUMBERTJEAN, Simone VALOT, Marilyne FONTANIER, Alain CUSSEY, Stéphanie FOURNIER, Aurélie JAVANET et Isabelle KERN

Absents : Julien WOITTEQUAND et James BOUVERET

Secrétaire de séance : Simone VALOT.

1. Procès-verbal de la séance du 8 janvier 2020

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité, soit 11 voix Pour.

2. Remboursement de frais de formation : repas et péage

L'agent communal, M. Ludovic LANNEAUX, s'est rendu à Belfort le 15 janvier et le 5 février pour une préparation au concours B de la fonction publique.

Outre ses frais kilométriques qui lui sont remboursés forfaitairement, il demande le remboursement des autres frais occasionnés d'un montant de 55.51 €, soit frais de péages pour 33.20 € et frais de repas pour 22.31 €.

Le Conseil accepte ce remboursement à 10 voix Pour et 1 Abstention

3. Reprise de l'alambic par la commune

M. le Maire rappelle que l'ancien Syndicat Agricole du village possédait un alambic pour permettre aux personnes qui le souhaitent de distiller les fruits de leur verger.

Il était situé dans un local communal vers la fontaine de la rue Gaffiot. En contrepartie, le Syndicat versait un loyer annuel à la commune.

Ce syndicat agricole dont les membres n'ont jamais été renouvelés depuis de nombreuses années se trouve à ce jour dans l'incapacité de gérer l'alambic dont il est propriétaire.

Le responsable actuel a proposé à la commune de lui céder à titre gratuit cet alambic. Cette dernière en assurera la gestion.

Le Conseil accepte cette proposition 11 voix Pour.

4. Convention pour la gestion de la pelouse sèche 'sur Roche' par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté

M. le Maire rappelle que le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté et le Syndicat Mixte Haut Doubs Haute Loue ont proposé à la mairie d'accueillir sur les communaux, au lieu-dit « Sur Roche », un troupeau de vaches et de chevaux durant deux à trois mois en hiver. L'objectif est de mettre en place une gestion pastorale afin de restaurer et de préserver ce site de pelouses calcaires sèches qui abrite de nombreuses espèces animales et une flore particulièrement intéressantes et afin également de lutter contre la fermeture du paysage.

Une convention de gestion est proposée pour une durée de 10 ans renouvelable par tacite reconduction : le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté prendrait à sa charge l'aménagement du site (*la pose d'une clôture et la mise en place des accès pour piétons et véhicule*) son entretien et sa gestion

Il y aurait environ 5 chevaux et 10 vaches.

La commune aurait à sa charge l'abreuvement des animaux durant la période hivernale.

La convention s'applique sur 6ha 92a 70ca des terrains suivants :

- . une partie des parcelles : section D n°1121 et n° 1109 "sur Roche" pour 6ha 58a
- . la totalité des parcelles : section ZE 86, 85, 84, 83, 87 "Au Champs de la Roye" pour 34a 70ca

Après discussion, le Conseil accepte la proposition et autorise le Maire à signer cette convention à 11 voix Pour.

5. Demande de subvention DETR pour le renouvellement des équipements informatiques de l'école

M. Mathieu LINIGER explique que l'équipement informatique de l'école est obsolète et doit donc être renouvelé.

Ce renouvellement permettra aux élèves et enseignants de disposer d'outils informatiques récents et performants répondants aux usages pédagogiques actuels. Et également permettre aux enfants ne disposant pas de tels outils à la maison de s'y familiariser dans la perspective de leur poursuite de scolarité au collège.

Ce projet d'investissement a été co-construit entre l'équipe enseignante et la municipalité. Il se compose de tablettes tactiles, d'ordinateur portables, d'un ordinateur fixe, de vidéoprojecteurs numériques interactifs.

Coût estimatif du projet installation comprise :	16 945.81 € HT, soit 20 334.87 € TTC
Subvention DETR (35 % du coût HT)	5 931.03 €
Autofinancement de la commune	11 014.78 € HT

Le coût de fonctionnement et d'entretien est estimé à 1 500 € TTC par an.

Un contrat de maintenance sera souscrit afin de conserver ce matériel dans un état de fonctionnement optimal.

Le Conseil charge le Maire de demander une subvention au titre de la DETR et l'autorise à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Vote 11 voix Pour.

6. Forfait annuel pour déclaration SACEM

M. Le Maire informe le conseil qu'il a reçu de la SACEM (*Société des auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique*) une proposition réservée aux communes de moins de 5000 habitants.

La SACEM propose, dans le but de favoriser l'animation des communes et de simplifier les démarches administratives, de souscrire à un forfait annuel.

Pour cette année, M le Maire propose de prendre le forfait à 94.88 € pour 2 évènements.

Le Conseil accepte la proposition à 11 voix Pour.

7. Achat de la parcelle ZE 0085 au lieu dit 'sur Roche'

M. le Maire explique au conseil qu'il y a lieu d'acquérir la parcelle ZE 0085 sur Roche d'une superficie de 7,50 ares appartenant à M. René CHEVALIER pour mener à bien le projet avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche Comté à savoir, mise en place d'une gestion pastorale permettant de restaurer et préserver le site de pelouses calcaires sèches sur Roche.

M. René CHEVALIER a signifié par écrit son accord pour la vente de cette parcelle référencée ZE 0085 d'une contenance de 7,50 ares au prix de 150.00 €, frais de notaire à charge de la commune.

M. le Maire demande l'autorisation d'acheter la parcelle et la délégation pour signer tous les documents administratifs correspondants.

A la majorité des présents, soit 10 voix « Pour » et une Abstention, le Conseil autorise M. le Maire à faire l'acquisition de la parcelle et lui donne pouvoir pour signer avec le propriétaire toutes les pièces administratives et actes relatifs à l'acquisition de ce terrain.

8. Convention de prestations pour la commune de Buffard

M. le Maire explique que la convention de mise à disposition de l'agent communal, Ludovic LANNEAUX, avec la commune de Buffard est arrivée à échéance et qu'il convient de la renouveler. M. le Maire de Buffard souhaite que la durée figurant à l'article 1 ne soit plus que d'un an, au lieu de 3 ans habituellement, mais renouvelable.

Le conseil accepte cette modification à 11 voix Pour.

9. Questions diverses :

. La Fibre : M. le Maire informe les conseillers que les habitants du village qui le souhaitent peuvent aller sur internet www.doubs-thd.fr pour tester leur éligibilité. Une fois éligible, ils choisissent un opérateur et souscrivent un abonnement auprès de ce dernier.

. ADMR du secteur de Quingey

ADMR est le premier réseau de services à la personne, ce sont des services de proximité pour tous et à tous les âges.

Pour LIESLE durant l'année 2019, l'ADMR

- est intervenue en aide à domicile auprès de 32 personnes
- a livré des repas à 5 personnes
- a mis en place 4 téléalarmes

Trois salariés habitent la commune.

. Editions Prost : "Votre commune – comprendre son rôle et son fonctionnement"

Les Editions Prost publient un fascicule spécialement conçu pour les nouveaux conseillers, au prix de 4.50 € l'unité. M. le Maire propose d'en donner aux conseillers.

. Syndicat de Télévision

Christine HUMBERTJEAN, déléguée au syndicat de télévision, fait un résumé de la vie de ce syndicat créé en 1972 par six communes (Arc et Senans, Liesle, Buffard, Port Lesney, Mouchard et Pagnoz). En 1973, trois nouvelles (Marnoz, Aiglepierre et Champagne sur Loue) s'ajouteront pour implanter au final quatre émetteurs dont celui de Champagne sur Loue pour permettre la diffusion de la 2^{ème} chaîne en 1974, la 3^{ème} en 1975, canal + en 1989 et les 5 et 6^{ème} en 1994.

Les communes ont payées les installations au prorata du nombre d'habitants, une convention a été signée avec TDF qui versait chaque année une location pour les terrains loués.

Avec l'arrivée de la TNT en 2005, les relais ne diffusent plus sauf celui de Champagne sur Loue. Les relais servent pour la téléphonie.

En 2018, le syndicat décide de vendre les terrains à TDF. La vente est actée le 10 décembre 2019 pour la somme de 70 000 €.

La chef de poste comptable des finances publiques de Quingey a établi un compte de gestion faisant ressorti un solde positif de 71 087.51 €.

La répartition s'est faite en deux parties :

- . 45 500 € pour les 4 communes possédant un émetteur
- . le solde de 25 587.51 € est réparti au prorata du nombre d'habitants, soit pour Liesle sur une base de 535 habitants la somme de 2 451.28 €.

Le syndicat de télé a été déclaré dissous le lundi 17 février 2020 à 18h00.

La séance est levée à 22 h 15

Prochain conseil : 4 mars 2020



